



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5060204

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 12843
N/REF : 8/06/2025 1H22 C:005900 I:13287
V/REF : Contrat N°012843 du 20/04/2022

SDC 'Les Loges'
C/O SOGELEM
69 BOULEVARD DES CANUTS
CS 98317
69317 LYON CEDEX 04

V/REF.IMM. 0282
IMMEUBLE : LES LOGES (Cop)
53/55 RUE PAUL VERLAINE
69100 VILLEURBANNE

Vaulx en Velin, le 03 Juin 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N 53/55 6 CONTACTER MME TIEUX TEL 04 72983616
CODE A5369
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme A. DESPLANCHE

CONTROLE ELECTROMECHANIQUE DES 4 POMPES DE RELEVAGE :
- 2 POMPES DANS LE BASSIN DE RETENTION AU SOUS SOL N-1
- 1 POMPE AU SOUS SOL N-2
- 1 POMPE FOSSE ASCENSEUR

2 FOIS/AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Juin de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1})$$

P' Prix révisé H.T.
P0 Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat
ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/05/2025

Prix de base du contrat : 300,00

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 01/2022 Valeur : 129,2
Mois de l'indice de révision : 12/2024 Valeur : 142,8



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5060204

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien 04 pompe(s) de relevage	2/AN	326,70	326,70
TOTAL H.T.				326,70
T.V.A. a 10,00%				32,67
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>359,37</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.